

Remarques liminaires

Ce document est un texte de référence qui définit les lignes politiques et organisationnelles du Centre Protestant de Vacances (ci-après CPV). Il est destiné au Comité et aux collaborateurs du CPV, aux parents des enfants participant aux activités du CPV ainsi qu'aux partenaires actuels et potentiels. Il est subordonné aux statuts.

Toutes les fonctions citées dans ce document peuvent être indistinctement occupées par une femme ou par un homme. Le terme "collaborateur" est utilisé pour toute personne active et rémunérée sans distinction du niveau hiérarchique auquel elle appartient et employé au masculin pour des raisons de simplification de ce document.

1. INTRODUCTION

1.1 But

Le CPV est une Association sans but lucratif, reconnue d'utilité publique, qui organise des camps de vacances et des activités de loisirs à la journée s'adressant aux enfants et adolescents de 4 à 18 ans.

1.2 Valeurs et mission

Dans tous ses domaines d'activités, le CPV promeut différentes valeurs :

- Le respect des personnes et la tolérance : il ne pratique aucune distinction d'origine, de classe sociale, de religion, de culture ou d'orientation sexuelle ;
- Le respect de la nature, par une consommation responsable et une bonne utilisation des ressources ;
- La collectivité et le partage ;
- Le développement personnel ainsi que la confiance mutuelle.

Dans sa mission, le CPV :

- Propose des activités variées et attractives dans un cadre convivial, encadrées par des moniteurs formés. Le CPV tente d'éviter les pièges de la simple consommation tout en répondant aux besoins, désirs et capacités des participants.
- Forme des moniteurs bénévoles et leur permet de prendre des responsabilités dans un lieu d'expérimentation et d'innovation sociale, dans une optique de pratique citoyenne. Les différences d'expérience et de parcours propres à chaque moniteur ou participant sont reconnues et considérées comme une richesse qui permet le développement personnel et la confiance mutuelle.
- Offre des camps au prix coûtant. Le droit aux loisirs étant un droit fondamental de l'enfant, le CPV propose aux familles à revenus modestes de les aider à financer le séjour de leur enfant, que ce soit par des arrangements de paiement, des réductions famille, le subventionnement par son fonds « Mimosa » ou en collaborant avec d'autres organismes.

- Promeut l'organisation d'une vie collective en camp qui doit permettre aux participants de s'épanouir et de développer leur autonomie, leur sens des responsabilités, leur capacité à vivre ensemble avec un esprit de tolérance et de partage. Il est proposé aux participants de prendre part à certaines décisions pour s'intégrer plus activement à la vie de groupe. La confrontation d'idées et d'expériences est aussi encouragée.
- Le CPV promeut la prévention des abus sexuels auprès de ses moniteurs et des enfants participant à ses activités.

2. FONCTIONNEMENT

2.1 Organisation et Gouvernance

Le CPV est une Association composée de ses membres et d'un Comité bénévole élu par ces derniers lors de l'Assemblée générale. L'Association emploie des collaborateurs.

L'organisation du CPV est répartie en différents secteurs d'activité (direction, animation, administration et logistique). Ce sont des professionnels qui prennent en charge tous les aspects pédagogiques, logistiques et organisationnels.

Un représentant des collaborateurs ainsi que le Directeur assurent le lien entre le Comité et les différents secteurs.

L'Association promeut une prise de décision par consentement mutuel entre le Comité et les collaborateurs.

Diverses commissions, mêlant des collaborateurs, des membres de l'Association et du Comité sont constituées pour traiter de sujets spécifiques.

L'Association s'appuie sur plus de 350 bénévoles qui sont : les moniteurs pour les activités proposées, les formateurs qui assurent la formation des nouveaux moniteurs.

Ils sont de facto membres de l'Association et sont invités à s'exprimer sur son fonctionnement, entre autres, via leur droit de vote à l'Assemblée générale.

2.2 Partenariat et réseau

Le CPV Collabore avec le Canton de Genève, la Ville de Genève et les communes genevoises.

Le CPV entretient des relations privilégiées avec différentes organisations en lien avec la jeunesse au travers du GLAJ.

Avec certains partenaires, il est lié par des conventions de collaboration. Ces relations permettent, entre autres, la mise sur pied de camps thématiques et de formations spécifiques, ainsi que de proposer des aides financières aux familles à faible revenu.

3. PRESTATIONS

3.1 Activités

L'activité du CPV est de proposer des camps de vacances et des centres aérés variés et novateurs en garantissant une sécurité physique et affective aux participants. Les camps se déroulent tant en Suisse qu'à l'étranger.

3.2 Transmission des valeurs du CPV

Dans le cadre de ses activités avec les jeunes, le CPV promeut ses différentes valeurs telles que le respect d'autrui et de la nature, le développement personnel, l'encouragement à l'expression des idées de tous ou encore le partage, par opposition à la destruction, à la consommation et à la violence physique ou verbale.

L'accent est également mis sur une bonne qualité de vie, notamment dans les domaines de l'alimentation, de la santé, de l'hygiène et du rythme de vie.

Les camps et centres aérés permettent et favorisent la découverte de nouvelles personnes et de nouveaux horizons. Une consommation locale et responsable est encouragée.

3.3 Qualité

Soucieuse de la qualité de ses prestations, l'Association adhère aux critères imposés par la *Charte de qualité du Groupement genevois pour la qualité dans les organismes de vacances*. Ce Groupement contrôle et garantit que les activités du CPV soient en conformité avec la *Charte de qualité* par le biais d'audits réguliers. En conséquence, le nombre de moniteurs dépend du nombre de participants, de leur âge et de la thématique du camp.

Le CPV garantit un encadrement optimal de ses camps grâce à la formation interne et externe (par des organismes agréés par la *Charte de qualité*), grâce à un suivi avant le camp (supervision), un appui durant les camps (permanence téléphonique) et un bilan après les camps avec des animateurs socioculturels diplômés.

Les évaluations (supervisions et bilans) permettent de garantir la mise en œuvre adéquate des camps et de leur suivi. Elles sont également formatrices pour les moniteurs.

4. MOYENS

4.1 Bénévoles

Le CPV s'appuie sur une base de bénévoles formés qui assurent les rôles de moniteurs, responsables de camp et de formateurs. Les formateurs ont pour mission de transmettre aux nouveaux moniteurs et responsables de camp les bases de la pédagogie et de l'organisation de camps de vacances ainsi que les valeurs du CPV. Ces formations sont dispensées lors de soirées et de week-ends.

Les activités du CPV ont également pour vocation de donner une opportunité à de jeunes adultes d'effectuer une première expérience de responsabilité au sein d'une association qui leur témoigne sa confiance.

Le CPV offre à ses bénévoles des activités récréatives tout au long de l'année dans le but de tisser des liens et de renforcer l'esprit de l'Association.

4.2 Communication

Le CPV est présent dans la presse, sur Internet via son propre site ainsi que sur les réseaux sociaux. Afin de faire connaître ses activités, le CPV diffuse et promeut largement ses programmes de camps. Il participe ou organise également des manifestations qui permettent d'aller à la rencontre du public.

4.3 Finances

Les ressources financières de l'Association proviennent du produit des camps, des subventions cantonales, de la Ville de Genève et communales, ainsi que de dons privés.

Le CPV est au bénéfice d'un contrat de prestation avec l'Etat de Genève.

4.4 Matériel

Le CPV dispose d'un bureau et d'une arcade utilisée pour divers événements de l'Association. Il possède un parc de véhicules et une maison dans la vallée de Joux. Enfin, le CPV détient un stock de matériel nécessaire à l'organisation de ses camps.

Ce document a été rédigé par l'équipe des collaborateurs et le Comité du CPV.

Finalisé le 29 mars 2017, il sera soumis à l'Assemblée Générale du 27 avril 2017 et devrait être révisé en 2020 au plus tard.

D O C U M E N T S D E R E F E R E N C E S

Statuts du CPV

Projet Educatif

Charte de qualité du Groupement genevois pour la qualité dans les organismes de vacances
(<http://www.chartedequalite.ch>)